

Vous pouvez contacter le **physiothérapeute** en cas de changement des capacités fonctionnelles ou de la mobilité du patient. Le physiothérapeute soutient et maintient une capacité fonctionnelle et motrice le plus autonome possible et allège les inconvénients liés au handicap mental de manière à ce que la personne puisse mener une vie active, sociale, autonome et heureuse dans son environnement quotidien. Le physiothérapeute est chargé d'évaluer les capacités fonctionnelles et motrices, de planifier, organiser et effectuer le suivi de la physiothérapie, ainsi que de diriger et conseiller le client avec les équipements de mobilité et l'environnement proche.

Vous pouvez contacter l'**orthophoniste** si vous avez des questions liées à l'interaction, la communication ou l'alimentation. L'orthophoniste évalue le besoin de réhabilitation et se charge de sa planification, de son organisation et de son suivi. En outre, l'orthophoniste conseille les proches dans les affaires liées à l'interaction, la communication et l'alimentation et, au besoin, au recours à la communication améliorée et alternative (CAA).

Vous pouvez contacter le **thérapeute occupationnel** lorsque le client a besoin d'un soutien particulier pour ses soins personnels (habillement, alimentation), pour les tâches quotidiennes (faire les courses), la fréquentation scolaire, le travail, le temps libre (activité plaisante) ou le repos (utilisation du temps, méthodes de relaxation). Le thérapeute occupationnel est chargé de l'évaluation du besoin de thérapie occupationnelle des handicapés mentaux, des petits équipements d'assistance et des travaux d'aménagement du logement. En outre, le thérapeute occupationnel conçoit, organise et effectue le suivi de la réhabilitation et conseille les proches du client pour des activités de réhabilitation.

Vous pouvez contacter le **conseiller sexuel** lorsqu'un point concernant l'expression des sentiments, l'identification des sentiments, les relations humaines, la gestion des interactions liées, votre sexualité ou votre corps vous préoccupe ou vous dérange. Vous pouvez vous rendre chez le conseiller sexuel seul(e), avec votre partenaire ou avec une personne de soutien. La conversation avec le conseiller est confidentielle.

Le groupe de travail de **soutien renforcé** propose des services supplémentaires au client dont la situation se complique au point que les mesures de soutien actuelles s'avèrent insuffisantes. Le groupe de travail se compose du coordinateur, de l'infirmier psychiatrique et du thérapeute occupationnel qui fournissent ensemble un soutien supplémentaire aux proches du client. Le travail peut être effectué à domicile, dans les unités de logement, sur les lieux des activités quotidiennes et professionnelles, et dans les écoles.

Helsinki

Secteur social et sanitaire  
Services familiaux et sociaux  
Services d'action pour les handicapés mentaux  
Polyclinique du handicap mental

## Bienvenue à la **POLYCLINIQUE DU HANDICAP MENTAL**



photo : Meri Laakso

Helsinki

Secteur social et sanitaire  
Services familiaux et sociaux  
Services d'action pour les handicapés mentaux  
Polyclinique du handicap mental

## Devenir client

La polyclinique du handicap mental a reçu une ordonnance de la ville de Helsinki pour dispenser des services pour handicapés mentaux. Nous contacterons le client pour convenir du premier rendez-vous à la clinique ou à son domicile. Lors du premier rendez-vous, le travailleur social de la zone de résidence et, au besoin, un membre du groupe de travail de la polyclinique du handicap mental (psychologue ou thérapeute) sont présents. L'objectif est d'informer sur les soins spécialisés, d'identifier les services actuels et de mettre au clair le besoin de services, aussi bien au niveau des services sociaux que de l'éventuelle réhabilitation.

## Décision d'admission du client

La direction des soins spéciaux confirme la décision d'admission du client. La décision est envoyée au client. Une décision positive permet d'avoir accès aux services de la polyclinique du handicap mental et la responsabilité de réhabilitation est transférée à celle-ci. Les clients de la polyclinique du handicap mental ont toujours également accès aux services de santé de base, comme les soins de pédiatrie, scolaires et étudiants, ainsi que les services du centre médical et, sur ordonnance, aux soins spécialisés. La polyclinique du handicap mental se concentre sur les services liés au handicap mental.

## Groupe de travail de réhabilitation régional de la polyclinique du handicap mental

Le travail de la polyclinique du handicap mental est pluridisciplinaire. Le groupe de réhabilitation peut se composer de docteurs, d'aides-soignants, de psychologues, de physiothérapeutes, d'orthophonistes et de thérapeutes occupationnels de la polyclinique du handicap mental. Le groupe de travail est composé en fonction des besoins du client, et il collabore étroitement avec les travailleurs sociaux des services pour handicapés mentaux. L'objectif de la réunion peut être d'élaborer le plan de réhabilitation ou de fournir des conseils et des informations. Au besoin, le client peut lui-même contacter l'aide-soignant pour convenir d'un rendez-vous.

## Préparation du plan de réhabilitation

Le plan de réhabilitation est une recommandation écrite pour soutenir au mieux les capacités fonctionnelles quotidiennes du patient. Le plan est élaboré lors du rendez-vous avec le groupe de travail organisé à la polyclinique du handicap mental et il couvre une période de 1 à 3 ans à la fois.

**Avant le rendez-vous avec le groupe de travail**, le client recevra par courrier un formulaire préliminaire à remplir sur sa situation actuelle et les souhaits et questions du client/de ses proches. Le client est prié de remplir le formulaire au plus tôt avant le rendez-vous et de l'envoyer par la poste à la polyclinique du handicap mental. Le client invite les partenaires de son choix au rendez-vous, par exemple, un professeur, un conseiller ou les thérapeutes chargés de la réhabilitation. Au besoin, la polyclinique du handicap mental commandera les services d'un interprète pour la réunion. Avant le rendez-vous, la polyclinique du handicap mental contacte les thérapeutes et les établissements des activités quotidiennes du patient (par ex., l'école, les activités quotidiennes) et effectue les évaluations nécessaires.

photo : Riitta Heikkinen



**Lors du rendez-vous avec le groupe de travail**, on définit les capacités fonctionnelles du patient et sa capacité à s'intégrer dans son environnement, ainsi que les besoins d'aide spécifiques. Le dialogue permet de définir les objectifs de la réhabilitation avec le client. On convient également des méthodes de soutien et des thérapies liées à ces objectifs. Au besoin, le groupe de travail de la polyclinique du handicap mental peut conseiller le patient dans les démarches pratiques, par exemple, comment faire une demande de thérapie. Le client sera convié à un nouveau rendez-vous avec le groupe de travail avant l'échéance de son plan de réhabilitation en cours.

## Les services de la polyclinique du handicap mental

**Le médecin** effectue les prescriptions liées au handicap mental et au traitement médicamenteux, et examine et soigne les maladies liées au handicap mental (épilepsie, problèmes de santé mentale). Vous pouvez prendre rendez-vous chez le médecin par téléphone ou par le biais de l'aide-soignant pendant les horaires d'ouverture.

**L'aide-soignant et l'infirmier** proposent leurs connaissances liées au handicap mental, conseillent, informent et gèrent les rendez-vous.

Vous pouvez contacter le **psychologue** pour toute question liée au comportement, à l'éducation, à l'apprentissage ou à la réhabilitation d'une personne handicapée mentale. Au besoin, le psychologue proposera également des conversations de soutien liées au handicap mental, aussi bien pour le client que pour ses proches. Le psychologue est également chargé des analyses psychologiques, notamment pour évaluer les capacités intellectuelles et le besoin de soutien social du patient.